



Feuille annexe: Original ATE Brake Fluid DOT 3 G (yellow)

Adaptation d'une fiche de données de sécurité, qui a été créé pour un État membre de l'UE (conformément à l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006, REACH), conformément aux instructions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour la Suisse.

pour la section 1

Nom de l'importateur: _____

Adresse de l'importateur: _____

Numéro de téléphone de l'importateur: _____

Numéro d'appel d'urgence: CSIT (Tox): Téléphone 145 (24 h)

pour la section 8

Pas de notes spécifiques pour la Suisse.

pour la section 13

Pas de notes spécifiques pour la Suisse.

pour la section 15

Pas de notes spécifiques pour la Suisse.

Les détails spécifiques de l'importateur doivent être complétés.

Date: 30.05.2015
(Informations du fabricant)

Date: _____
(Informations de l'importateur)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.06.2015

Numéro de version 6

Révision: 30.05.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid DOT 3 G (yellow)

Code du produit: 03.9901-53xx.x / 7053xx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation fluide hydraulique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Continental Aftermarket GmbH

Guerickestr. 7

60488 Frankfurt a. M.

Tel: +49-69-76031

Fax: +49-69-761061

Service chargé des renseignements:

Gefahrstoffmanagement Konzern, Zentrales Materiallabor

ate.sicherheit@contiautomotive.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+49-6132-84463

CSIT (Tox): Téléphone 145 (24 h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 161907-77-3 Numéro CE: 310-287-7	Ethanol, 2-butoxy-, manufacture of, by-products from ☠ Eye Dam. 1, H318	<20%
CAS: 111-46-6 EINECS: 203-872-2	2,2'-oxydiéthanol ☠ STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H302	<10%
CAS: 111-77-3 EINECS: 203-906-6	2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol ☠ Repr. 2, H361d	<3%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CH/FR

(suite page 2)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid DOT 3 G (yellow)

(suite de la page 1)

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés.**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Envoyer immédiatement chercher un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**En cas d'incendie, possibilités de dégagement de: CO, CO₂, NO_x**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir hors de portée des enfants.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 3)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid DOT 3 G (yellow)

(suite de la page 2)

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Magasin à la température ambiante.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker à sec.

Le produit est hygroscopique.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage: 10, liquides inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

112-27-6 2,2'-(éthylendioxy)diéthanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2000 e mg/m ³ Valeur à long terme: 1000 e mg/m ³ SSb;
--------------	--

111-46-6 2,2'-oxydiéthanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 176 mg/m ³ , 40 ppm Valeur à long terme: 44 mg/m ³ , 10 ppm SSc;
--------------	---

DNEL

112-35-6 2-(2-(2-méthoxyéthoxy)éthoxy)éthanol

Oral	DNEL Public long-term systemic	2 mg/kg bw/d (-)
Dermique	DNEL Public long-term systemic	20 mg/kg bw/d (-)
	DNEL Worker long-term systemic	40 mg/kg bw/d (-)
Inhalatoire	DNEL Public long-term systemic	93 mg/m ³ (-)
	DNEL Worker long-term systemic	156 mg/m ³ (-)

111-46-6 2,2'-oxydiéthanol

Dermique	DNEL Public long-term systemic	53 mg/kg bw/d (-)
	DNEL Worker long-term systemic	106 mg/kg bw/d (-)
Inhalatoire	DNEL Public long-term local effects	12 mg/m ³ (-)
	DNEL Worker long-term local effects	60 mg/m ³ (-)

112-27-6 2,2'-(éthylendioxy)diéthanol

Dermique	DNEL Public long-term systemic	20 mg/kg bw/d (-)
	DNEL Worker long-term systemic	40 mg/kg bw/d (-)
Inhalatoire	DNEL Public acute/short-term local effects	25 mg/m ³ (-)
	DNEL Worker acute/short-term local effects	50 mg/m ³ (-)

PNEC

112-35-6 2-(2-(2-méthoxyéthoxy)éthoxy)éthanol

Oral	PNEC oral food	89 mg/kg (-)
	PNEC STP	200 mg/L (-)
	PNEC aqua (fresh water)	10 mg/L (-)

(suite page 4)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid DOT 3 G (yellow)

(suite de la page 3)

PNEC aqua (intermittent releases)	50 mg/L (-)
PNEC aqua (marine water)	1 mg/L (-)
PNEC sediment (fresh water)	36,6 mg/kg sedim dw (-)
PNEC sediment (marine water)	0,8 mg/kg sedim dw (-)
PNEC soil	1,73 mg/kg soil dw (-)
111-46-6 2,2'-oxydiéthanol	
PNEC STP	199,5 mg/L (-)
PNEC aqua (fresh water)	10 mg/L (-)
PNEC aqua (marine water)	1 mg/L (-)
PNEC sediment (fresh water)	20,9 mg/kg sedim dw (-)
PNEC soil	1,53 mg/kg soil dw (-)
112-27-6 2,2'-(éthylendioxy)diéthanol	
PNEC STP	10 mg/L (-)
PNEC aqua (fresh water)	10 mg/L (-)
PNEC aqua (intermittent releases)	10 mg/L (-)
PNEC aqua (marine water)	1 mg/L (-)
PNEC sediment (fresh water)	46 mg/kg sedim dw (-)
PNEC soil	3,32 mg/kg soil dw (-)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas de dépassement du seuil, porter un masque de protection respiratoire (filtre de type A conforme à la norme DIN). En cas de risque d'appauvrissement d'oxygène, utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Caoutchouc butyle: temps de passage minimum 480 min, épaisseur minimale de 0,7 mm

Caoutchouc nitrile: temps de passage minimum 30 min, épaisseur minimale de 0,4 mm

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes de protection

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Voir chapitres 6 et 7. Aucune autre mesure n'est exigée.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Jaune clair

(suite page 5)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid DOT 3 G (yellow)

(suite de la page 4)

Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	7,5 - 10 (FMVSS 116)
Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	> 245 °C (FMVSS 116)
Point d'éclair	> 130 °C (ASTM D 7094 (closed cup))
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	230 °C (DIN 51794)
Température de décomposition:	>360 °C (DSC)
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	< 10 hPa
Densité à 20 °C:	1,04 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C:	14,5 - 17 mm ² /s (FMVSS 116)
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	37,9 %
Eau:	0,1 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>2000 mg/kg (-)
------	------	-----------------

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.06.2015

Numéro de version 6

Révision: 30.05.2015

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid DOT 3 G (yellow)

(suite de la page 5)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'effet d'irritation.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'effet d'irritation.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Supprimé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique:**

EC50 >15000 mg/l (bacteria)

LL50 596 mg/L (fish) (DIN 38412)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications:** Le produit est aisément biodégradable.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Non applicable.**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets selon la version actuelle des directives européennes 75/442/CEE relative aux déchets et 91/689/CEE relative aux déchets dangereux.

Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Emballages non nettoyés:**Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 7)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid DOT 3 G (yellow)

(suite de la page 6)

14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marine Polluant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	UN-, -

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les informations supplémentaires à fournir par l'importateur (Suisse) comme une couverture pour la fiche de données de sécurité:

à la Section 1:

Nom de l'importateur:

Adresse de l'importateur:

Numéro de téléphone de l'importateur:

Pas de notes spécifiques pour la Suisse dans les sections 8, 13 et 15.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

Restriction de l'utilisation recommandée. Uniquement à des fins industrielles

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2

STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

Sources

<http://www.hvbg.de/d/bia/gestis/stoffdb/index.html>

http://www.hvbg.de/d/bia/gestis/analytical_methods/index.html

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**